PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE COMITE DIRECTEUR DU 18 SEPTEMBRE 2021 A LEUCATE

Présents :	Stéphan AIME, Jean-Marie APPENZELLER, Henri BERGERET, Michel COLOMA, Guy COUTAREL, Bernard DALMON, Magali FAUVEAU, Sébastien FEIGNA, Christine KITEGI, Stéphanie FEUILLERAT, Eric HILDEBERT, Richard LAGRAVE, Michel MAHEUX, Christine MAZIERE, Alain NADAUD, Jean PEYRAUD, Lionel REY, Caroline SUDRE, Alexandra VERGNES, Julien VILLE.
Invités :	Gérard BOULOUNAUD, Marie-Hélène TESTE.
Excusés :	Alain BOULIANNE, Valentin BARRAU, Ludivine CRUBELLIER, Marc CRUBELLIER, Edouard FERNANDES, Carlos FERNANDEZ, Sébastien LETRILLARD, Philippe JAMET, Hélène MANDROUX, Gilles MICHEL, Thierry MOUILLAUD, Jean NESPOULOUS, Michel OLIVET, Chantal PLANQUES, Catherine RAMONE, Anne SARRUS, Didier VIANAI.
Assistent :	Fanny BABOU, Lionel BARNADES, Alexis BUSOLIN, Thibault HETZEL.

Début de la réunion : 10 :03

En introduction, Bernard DALMON félicite chaleureusement Thibault HETZEL, Fanny BABOU, Lionel BARNADES, Maeva MORINEAU et Alexis BUSOLIN pour la naissance de leur enfant au cours de l'année 2021 et leur remet, à ce titre, un cadeau de naissance de la part de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion de Comité Directeur du 12 juillet 2021**
  En attente du résultat de la consultation électronique.

1. **Affaires institutionnelles.**

Bernard DALMON fait par de sa satisfaction, au regard de l'année traversée, de retrouver en présentiel tous les collaborateurs, élus, cadres et salariés, de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation ce jour à Leucate.
Marie-Hélène TESTE, élue le 17 avril 2021 présidente du Comité Départemental de l'Aude de Natation, se présente et exprime sa volonté de fédérer les bonnes volontés au tour des projets fédéraux déclinés dans le département de l'Aude.

Bernard DALMON a été élu, le 9 septembre 2021, Vice-président (Collège Economie) de la Conférence Régionale des Sports avec Richard MAILHE et Pascal ETIENNE, Vice-président des collèges respectifs Mouvement Sportif et Etat, ainsi que Kamel CHIBLI, Président.
Tour à tour, chaque participant est amené à s'exprimer sur la situation des clubs en termes de retour des adhérents. D'un point de vue général, la prise de licences s'avère poussive en ce début de saison avec les problèmes récurrents rencontrés au niveau de l'obtention des créneaux horaires au sein des équipements.

2. Affaires financières.

2.1 Etat des licences au 31 août 2021

La Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation subit une baisse de 25,37% de l'effectif de licenciés à la Fédération Française de Natation (soit -8510 licences) par rapport au 31 août 2020 ce qui génère un impact financier de 79 238,70 € sur les recettes des licences. A cela, il convient d'ajouter un impact financier de près de 90 000 € sur les engagements dû à l'annulation de la plupart des compétitions régionales.
A l'échelle fédérale, une diminution de 24,49% des effectifs de licences (soit -92 322 licences) engendre un impact négatif de 1 370 437,40 Euros sur les comptes fédéraux.

2.2 Clôture des comptes de l'exercice 2020-2021

La clôture des comptes est statutairement prévue le 31 août prochain. Il est ainsi rappelé l'obligation de disposer de tous les documents comptables et notamment des factures à régler comme à émettre pour le 25 septembre 2021. A cet effet, les modalités de remboursement de frais sont rappelées.

2.3 Assemblée Générale Ordinaire

S'il parait délicat de fixer, aujourd'hui, une date des prochains travaux d'Assemblée Générale Ordinaire, il convient de rappeler que la tenue de celle-ci impose :

- la validation par le Comité Directeur des comptes 2020-2021 à J-15.
- les investigations des Contrôleurs aux Comptes à J-30.
- l'établissement du bilan par l'Expert-Comptable et les investigations de la sincérité des comptes par le Commissaire aux Comptes à J-45.

2.4 Règlement financier 2021-2022

Afin de favoriser la reprise de la pratique en compétition, le Comité Directeur de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation avait entériné à l'unanimité, pour la saison 2021-2022 (cf. procès-verbal de la réunion de Comité Directeur du 12 juillet 2021) :

- le principe de diviser par 2 avec arrondi à l'entier ou demi-entier inférieur le montant des engagements à chaque compétition régionale, pour chaque discipline.
- l'acquittement pour chaque club support des droits d'engagements à la compétition co-organisée avec la ligue.

La mise en forme de ces propositions sur le règlement financier 2021-2022, disponible en annexe, est approuvée à l'unanimité et, en conséquence, entre en application dès ce jour avec une soumission à l'approbation des clubs lors de la prochaine Assemblée Générale.

3. Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation (ERFAN Occitanie).

Thibault HETZEL présente en termes quantitatif et qualitatif le bilan des activités de l'ERFAN Occitanie au terme de la saison 2020-2021. D'un point de vue général, 308 stagiaires ont été formés au cours de la saison 2020-2021 dont 77 en formations fédérales, 60 en formations professionnelles et 171 en formations continues. En outre, malgré la succession de périodes de confinement, l'intégralité du programme de formation a pu être mené à terme en alternant visioconférences et présentiel. Les perspectives pour la prochaine saison sont également abordées. Le support de l'intervention de Thibault HETZEL est disponible en annexe.

Interruption de la réunion de 12 :47 à 14 :18

4. Accompagnement des clubs.

La campagne de financement des Projets Sportifs Fédéraux de l'année 2021 auprès de l'Agence Nationale du Sport se solde par le dépôt de financement de 109 actions (contre 53 et 134, respectivement en 2019 et 2020) auprès de 39 structures, clubs et comités départementaux d'Occitanie (contre 24 et 41, respectivement en 2019 et 2020).
Concrètement, 162 350 Euros ont ainsi été versés en 2021 (contre 92 000 € et 127 800 € respectivement en 2019 et 2020).
Enfin, la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation perçoit, en 2021, une subvention d'un montant de 41 000 € dans le cadre du financement des Projets Sportifs Fédéraux répartis sur le développement des pratiques, la promotion du sport santé, l'accession au sport de haut niveau et le plan de relance.

5. Affaires sportives.

5.1 Bilan de la saison 2020-2021.

En dépit de la fermeture de la plupart des équipements et des restrictions sanitaires qui n'ont permis une confrontation sportive qu'à une portion plus que congrue de sportifs, il convient de retenir en termes de bilan :

- 7 nageurs issus d'Occitanie qui ont participé aux Équipes de France engagées à Tokyo; de nombreuses qualifications en finale A et plusieurs médailles à ces Jeux Olympiques et Paralympiques.
- un contingent significatif de nageurs et d'entraîneurs issus d'Occitanie aux Championnats d'Espagne à Las Palmas.
- un climat d'entraide et de discussions, sain et agréable, qui règne entre clubs d'Occitanie au bord des bassins.

Ceci résulte clairement du travail engagé au sein des clubs mais aussi des actions de formation de l'ERFAN Occitanie et du soutien des différents partenaires institutionnels et économiques.
En termes organisationnels, il convient également de retenir la persévérance de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et des clubs supports qui ont collaboré pour permettre la tenue de 5 échéances dont 2 meetings labélisés nationaux et 3 échéances régionales entre novembre 2020 et mai 2021.
Michel COLOMA appelle, de façon juste et pertinente, ni à ne banaliser ni à n'éluder ces résultats.

5.2 Calendriers sportifs régionaux 2021-2022.

Les calendriers régionaux de Natation Course et de Natation Estivale pour le 4ème trimestre 2021 et l'année 2022 sont accessibles en ligne sur l'agenda sportif du site de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.
Si les dates sont définitives jusqu'au 31 décembre 2021, de légères modifications peuvent encore intervenir sur l'année 2022. Néanmoins, la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation souhaite procéder par appel à candidatures auprès des clubs à l'accueil des compétitions régionales. A cet effet, le cahier des charges des organisations régionales est approuvé à l'unanimité et la sollicitation des clubs interviendra très rapidement.
Fanny BABOU est sollicitée pour réfléchir à la mise en place de grilles de qualifications en adéquation avec la baisse du montant des droits d'engagements aux compétitions régionales afin de parvenir à un objectif de retour massif des adhérents vers la pratique en compétition.
Le Défi Régional des Maîtres est sollicité, au regard du calendrier national et régional de Natation Course, pour proposer des dates d'échéances régionales en 2022.

Les Comités Départementaux seront sollicités tout prochainement pour retourner à Fanny BABOU les calendriers départementaux 2021-2022.

5.3 Structures reconnues par le Projet de Performances Fédéral en 2021-2022.

Les Centres d'Accession Formation Natation Course Occitanie/Toulouse et Occitanie/Font-Romeu rassemblent respectivement 16 et 11 nageurs. Le Centre National d'Accession Haut-Niveau de Natation Artistique Occitanie/Colomiers rassemble 2 collectifs de 12 nageuses.
Parmi ces effectifs, 6 nageurs et 15 nageuses sont hébergés au Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Toulouse ; la totalité des nageurs du Centre d'Accession Formation Natation Course Occitanie/Font-Romeu (soit 11 nageurs) est hébergée sur le site de Font-Romeu.

5.4 Championnats de France Elite 50m de Natation Course.

L'organisation des Championnats de France Elite 50m de Natation Course fait, à ce jour, l'objet de discussions avec Montpellier Métropole dans la volonté d'accueillir cette compétition sur le site de la Piscine Olympique Angelotti, du 9 au 12 décembre 2021. Dans le cas d'une réponse favorable, la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation coordonnera l'organisation de cette compétition avec l'appui des clubs montpelliérains (ASPTT Montpellier Natation, Montpellier Méditerranée Métropole UC Natation et Montpellier Paillade) selon les prérogatives du cahier des charges de la Fédération Française de Natation.

6. Réflexion sur l'évolution du plan de développement de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.

Le plan de développement de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation résulte de la déclinaison à l'échelle régionale du plan de développement de la Fédération Française de Natation. Ce dernier, établi sur la période 2019-2024, est le fruit des réflexions menées par un groupe de travail composé d'élus, de cadres et de salariés de la Fédération Française de Natation et des ligues régionales.
Depuis, le plan de développement de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation a été enrichi avec la prise en compte de toutes les initiatives en faveur de la lutte contre toute forme de violences à caractère sexiste et sexuel ; de toutes les actions de prévention contre les risques sanitaires ; de toutes les actions de promotion à mettre en œuvre en faveur de la reprise des activités par le retour des adhérents.
Chacun est amené à s'exprimer, tour à tour, sur la suite des évolutions à apporter au plan de développement de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation encourant jusqu'en 2024.
D'un point de vue général, les principales idées émergentes des différentes discussions sont :

- une véritable politique de développement de la pratique de l'eau libre avec un focus sur la formation des officiels comme des organisateurs.
- le développement de la formation continue pour tous les niveaux d'encadrement avec la valorisation de la relation entraineur/entrainé.
- la promotion de toutes les pratiques sportives auprès des plus jeunes publics avec l'aide des Comités Départementaux de proximité.
- la poursuite de la sensibilisation des clubs à la prévention face aux risques sanitaires.

7. Questions diverses.

Alain NADAUD interpelle Bernard DALMON sur les suites apportées à l'altercation survenue au mois de juillet dernier sur le site d'une piscine publique de la Région Occitanie. Bernard DALMON répond que face au contexte dans lequel s'est produite cette altercation, aucune suite ne peut être donnée par les instances de la Fédération Française de Natation.

Fin de la réunion : 17 :43

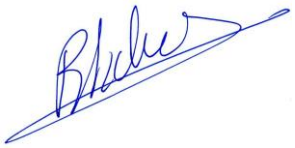

Bernard DALMON
Président

Julien VILLE
Secrétaire Général

REGLEMENT FINANCIER 2021-2022

NATATION COURSE, MAITRES

Droits d'engagements

Engagement individuel :	~~6,60 €~~	3,00 €
Engagement relais :	~~9 €~~	4,50 €
Engagement par équipes (Interclubs Toutes Catégories) :	~~45 €~~	22,50 €
Engagement par équipes (Interclubs Jeunes) :	~~22 €~~	11,00 €

Aucun droit d'engagement pour le club support concerné par la compétition organisée en collaboration avec la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.

Procédure

Paiement dans un délai maximal de 15 jours à l'issue de la période de clôture des engagements par (au choix) :

1. carte bancaire.
2. virement bancaire en précisant systématiquement le nom complet du club et l'ordre de virement.
3. chèque envoyé au siège de la ligue systématiquement accompagné du bon de commande correspondant.

Pénalité de 100 € pour paiement au-delà de quinze jours, suivant la fin des engagements.

NATATION ARTISTIQUE

Droits d'engagements et pénalités

	Droits d'engagements		Pénalités			
Compétitions	**par Nageuse**	**par Ballet**	**forfait officiel ***	**forfait nageuse**	**paiement eng.***	**support musical***
Compétition régionale du Socle : par épreuve	~~3,50 €~~ 1,50 €		200 €	50 €	50 €	50 €
Championnat régional d'hiver	~~6,50 €~~ 3,00 €	~~8,50 €~~ 4,00 €	200 €	50 €	50 €	50 €
Championnat régional d'été	~~6,50 €~~ 3,00 €	~~8,50 €~~ 4,00 €	200 €	50 €	50 €	50 €
Challenge régional	~~6,50 €~~ 3,00 €	~~8,50 €~~ 4,00 €	200 €	50 €	50 €	50 €
IRSO Championnat N2 Automne	~~9 €~~ 4,50 €	~~11 €~~ 5,50 €	300 €	80 €	50 €	50 €
IRSO Championnat N2 Eté	~~9 €~~ 4,50 €	~~11 €~~ 5,50 €	300 €	80 €	50 €	50 €
IRSO Challenge IRSO	~~9 €~~ 4,50 €	~~11 €~~ 5,50 €	300 €	80 €	50 €	50 €

Aucun droit d'engagement pour le club support concerné par la compétition organisée en collaboration avec la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.

POSITION

La pénalité « forfait nageuse » s'applique :

- si forfait non déclaré sauf si un certificat médical est remis le jour de la compétition ou envoyé à la ligue au plus tard dans les 48 heures qui suivent la fin de la compétition.
- si forfait déclaré après clôture des engagements sur Extranat sauf si un certificat médical est remis le jour de la compétition ou envoyé à la Ligue au plus tard dans les 48 heures qui suivent la fin de la compétition.

	A titre informel					
	Droits d'engagements		**Pénalités**			
Compétitions	**par Nageuse**	**par Ballet**	**forfait officiel ***	**forfait nageuse**		**dossier**
FFN Championnats de France Hiver et Eté	10 €	14 €	300 €	80 € 500 € le ballet		50 €

* Le paiement des pénalités est obligatoire sur place.

Procédure

Paiement dans un délai maximal de 15 jours à l'issue de la période de clôture des engagements par (au choix) :

1. carte bancaire.
2. virement bancaire en précisant systématiquement le nom complet du club et l'ordre de virement.
3. chèque envoyé au siège de la ligue systématiquement accompagné du bon de commande correspondant (exceptionnel).

Passé ce délai une pénalité de 50€ sera appliquée. En cas de non-paiement, le club ne pourra pas engager ses nageuses/eurs à la prochaine compétition.

WATERPOLO

Droits d'engagements

Compétition	**1ère Equipe**	**2ème Equipe**	**3ème Equipe**	**4ème Equipe**	**Equipes suppl.**
Championnat N3	2(N-1) x C x (1,6-N/20) (N étant le nombre d'équipes engagées et C le coût moyen d'une prestation arbitrale sur la saison S-1)		Sans Objet		
Championnat N4Honneur	500€	400€	300€	250€	Sans Objet
Championnat U13	500€	350€	250€	200€	100€ par équipe sup.
Championnat U15					
Championnat U17					
Programme U11 / U9	Gratuit				

Programme	20€ par équipe et par journée			
Programme féminin	Gratuit			
Coupe seniors mixte	75€	60€	50€	40€ par équipe sup.
Equipes hors Occitanie	80€ pour une participation ponctuelle (1 seule journée)			

Indemnisation des arbitres

Chaque arbitre ou délégué organise son déplacement comme il l'entend et sera remboursé dans la limite du plafond forfaitaire déterminée par le nombre de kilomètres aller-retour (domicile - lieu de convocation Mappy le plus rapide). Le dépassement sera à la charge de l'arbitre. C'est le tableau kilométrique de la Ligue qui fera foi.

- Déplacements
  - Route : 0,20 € du kilomètre ou 0, 30 € du kilomètre en cas de covoiturage.
    La feuille de route issue du relevé Mappy le plus rapide, les éventuels tickets de péages et la feuille de match servent de justificatifs d'un déplacement réellement effectué et contrôlé.
  - Train : Fournir la photocopie du billet. Le prix du billet ne devra pas dépasser le barème route (km x 0,20 € + péages éventuels).
  - Des tickets de bus ou de parking (photocopies des billets) peuvent être pris en compte à la condition que le remboursement total (train - tickets bus et/ou parking) ne dépasse pas le barème route (km x 0,20 € + péages).
- Hébergement
  - Repas : aucun remboursement sans justificatif (photocopie de la facture détaillée avec tampon du restaurateur ou ticket de caisse à en-tête).
  - Indemnités repas : remboursement pris en compte à partir de 200km aller-retour et/ou tournoi sur une journée.

- Indemnités d'arbitrage
  - Pour les arbitres fédéraux et régionaux : 50 € jusque une demi-journée, 70€ pour une journée.
  - Pour les arbitres régionaux stagiaires : 30 € jusque une demi-journée, 42 € pour une journée.
  - Pour les arbitres fédéraux officiant en lever ou baisser de rideau pour la N3 ou U19 : 50 € par match uniquement (pas de frais de déplacement et repas pris en charge par la Ligue).
  - Cas particuliers :
    Dans le cas de deux matches sur 2 lieux différents au cours du même week-end : c'est la totalité des kilomètres parcourus par les arbitres qui sera prise en compte. Pour le reste, inchangé.
  - Demande de remboursement et transmissions des documents :
    Une fois complétés par l'arbitre, les copies numériques au format PDF , de la fiche d'ordre de mission (renseignements sur le match et demande de remboursement) et des justificatifs sont à retourner par courriel dans la semaine suivant la rencontre ou le

PROPOSITION

tournoi, à Carlos FERNANDEZ (La Durantié – 81250 Curvalle - occitanie.wp@gmail.com) accompagnés éventuellement de la feuille de match vérifiée, du rapport lorsqu'il y a eu sanction. Les originaux papiers devront suivre dans le mois par voie postale.

NB : tous les documents (papier ou internet) doivent être lisibles et de bonne qualité sinon ceux-ci seront retournés.

Caution et prêt de matériels

- La ligue est équipée de scoreurs et d'afficheurs des 30 secondes, électroniques et portables, qui pourront être prêté aux clubs organisateurs non-équipés.
- Une caution fixée à 500€, destinée à réparer les dégradations éventuelles, sera demandée au retrait du matériel et rendue au retour de celui-ci, si aucune avarie n'est constatée.
- La ligue est également propriétaire de cages gonflables de mini-polo et d'une paire de cages métalliques flottantes pliables, qui sont gracieusement mis à disposition des clubs demandeurs.

Rappel des obligations minimales de présentation d'officiels

- Pour tout club : 1 arbitre régional (ou Stagiaire) et 3 officiels B.
- Club de N3, N4 Excellence : 2 arbitres régionaux et 3 officiels B.
- Pour les Championnats Jeunes : jeunes arbitres de la catégorie d'âge supérieure (ex : un U15 pour des U 13) et jeunes officiels.
- Clubs d'Elite Fédérale : 2 Arbitres Fédéraux, 4 Officiels B et 4 Jeunes Arbitres/Officiels.

Chaque année, les clubs doivent présenter des officiels en formation

Sanctions et amendes

Cas	**Montant**
Forfait d'une équipe	100 €
Forfait de dernière minute	200 € (dont 100 € de dédommagement à partager entre les équipes présentes)
Forfait général	500 €
Abandon au cours d'un tournoi	400 €
Match perdu par disqualification, pénalité, abandon ou déclassement	80 €
Défaut de présentation de Jeunes Arbitres	100 €
Défaut de conformité par rapport aux obligations d'Arbitres	500 €
Défaut de matériel et/ou d'installation selon chapitre 2.3.1.	30 € par manquement sur le match

En cas de force majeure (intempérie, accident...), le Défi Water-polo se réserve le droit de lever une sanction.

PROPOSITION

ACTIVITES ESTIVALES

Droits d'engagements

Engagement individuel :	~~2,20 €~~	1,00 €
Engagement relais :	~~3,30 €~~	1,50 €
Engagement par équipes (Interclubs) :	~~16,50 €~~	8,00 €
Engagement par équipes (Interclubs Jeunes) :	~~16,50 €~~	8,00 €
Forfait Nageurs :	~~3,30 €~~	1,50 €

Aucun droit d'engagement pour le club support concerné par la compétition organisée en collaboration avec la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.

Procédure

Paiement dans un délai maximal de 15 jours à l'issue de la période de clôture des engagements par (au choix) :

1. carte bancaire.
2. virement bancaire en précisant systématiquement le nom complet du club et l'ordre de virement.
3. chèque envoyé au siège de la ligue systématiquement accompagné du bon de commande correspondant.

Pénalité de 100 € pour paiement au-delà de quinze jours, suivant la fin des engagements.

AIDES AUX ORGANISATIONS

Tarification unique pour toutes les disciplines

Montant de l'aide (par demi-journée) : 250 €

PRESENCE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Pénalité

Montant de la pénalité en cas d'absence : 100 €

Reversement intégral en faveur des actions sportives régionales.

REMBOURSEMENTS

Tarification unique pour toutes les disciplines

Aucun remboursement ne sera accordé en l'absence de l'imprimé de demande dûment complété et accompagné de toutes les pièces justificatives.

Utilisation du véhicule personnel (hors Waterpolo)	le Km	0,25 € (individuel) 0,35 € (covoiturage)
SNCF	billet	2ème classe (résidence administrative)

PROPOSITION

Forfait repas	20 €
Forfait Nuit hôtel avec petit déjeuner	70 €

DETTES

Tout club n'ayant pas acquitté l'intégralité de ses dettes auprès de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation au 31 août verra son affiliation bloquée pour la saison sportive suivante.

PROPOSITION

FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

LIGUE OCCITANIE PYRÉNÉES - MÉDITERRANÉE

ERFAN OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020-2021

PERSPECTIVES 2021-2022

RAPPORT D'ACTIVITÉS - ERFAN OCCITANIE 2020-2021

QUANTITATIF

308 Formés

Maintien de toutes nos formations durant le covid

77 en Formations fédérales

- FORMATIONS Fédérales
- BF 1er degré Educateur
- BF 2ème degré Coordonnateur
- BF 3ème degré Entraineur
- BF 4ème degré Directeur

60 en Formations professionnelles

- FORMATIONS Professionnelles
- Maitre Nageur Sauveteur BPJEPSAAN
- Entraineur Régional MSN
- Entraineur DEJEPS

171 en Formations Continues

- FORMATIONS Continues
- CAEPMNS
- Etre formateur à l'ERFAN Occitanie
- Aisance Aquatique

RAPPORT D'ACTIVITÉS - ERFAN OCCITANIE 2020-2021

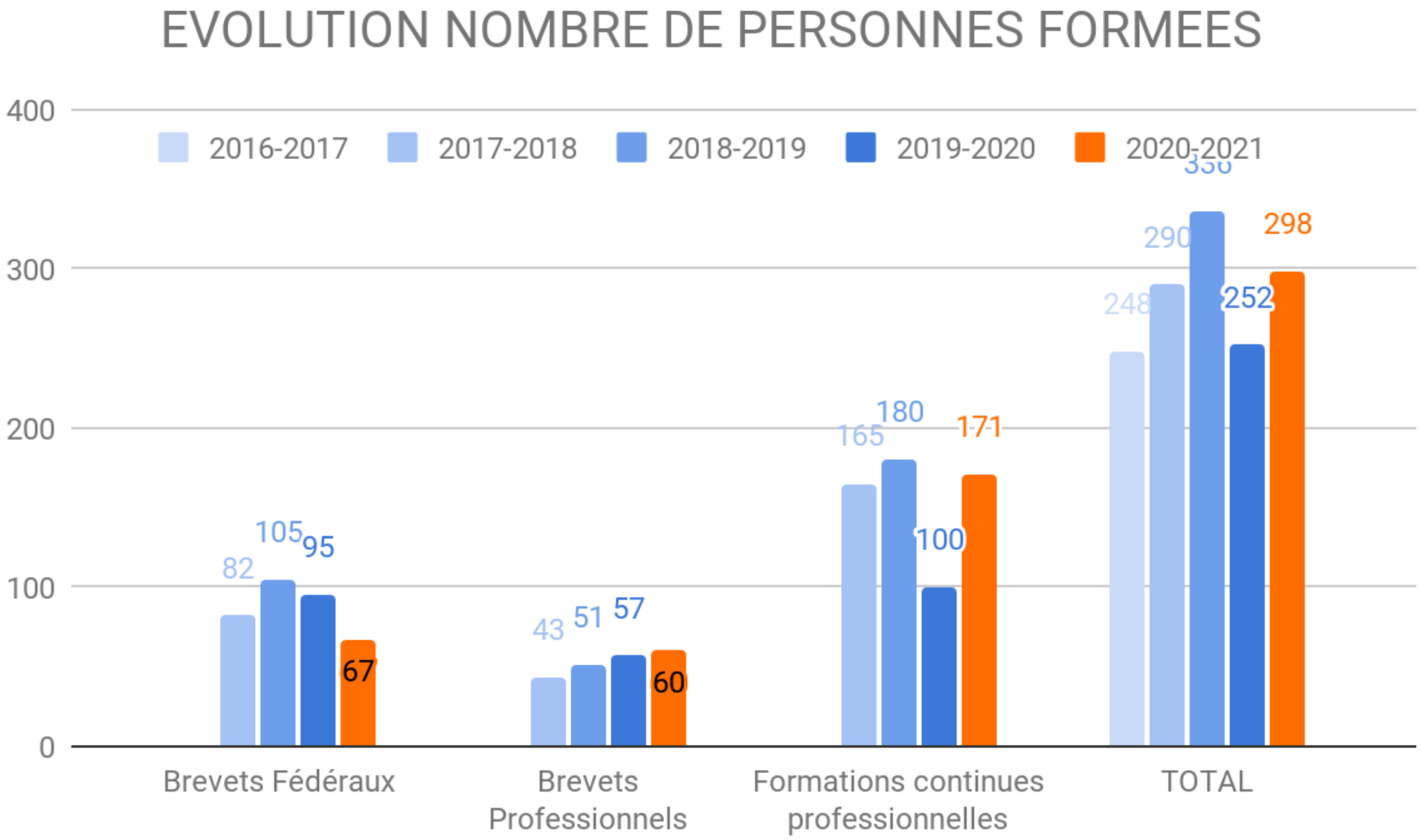

RAPPORT D'ACTIVITÉS - ERFAN OCCITANIE 2020-2021

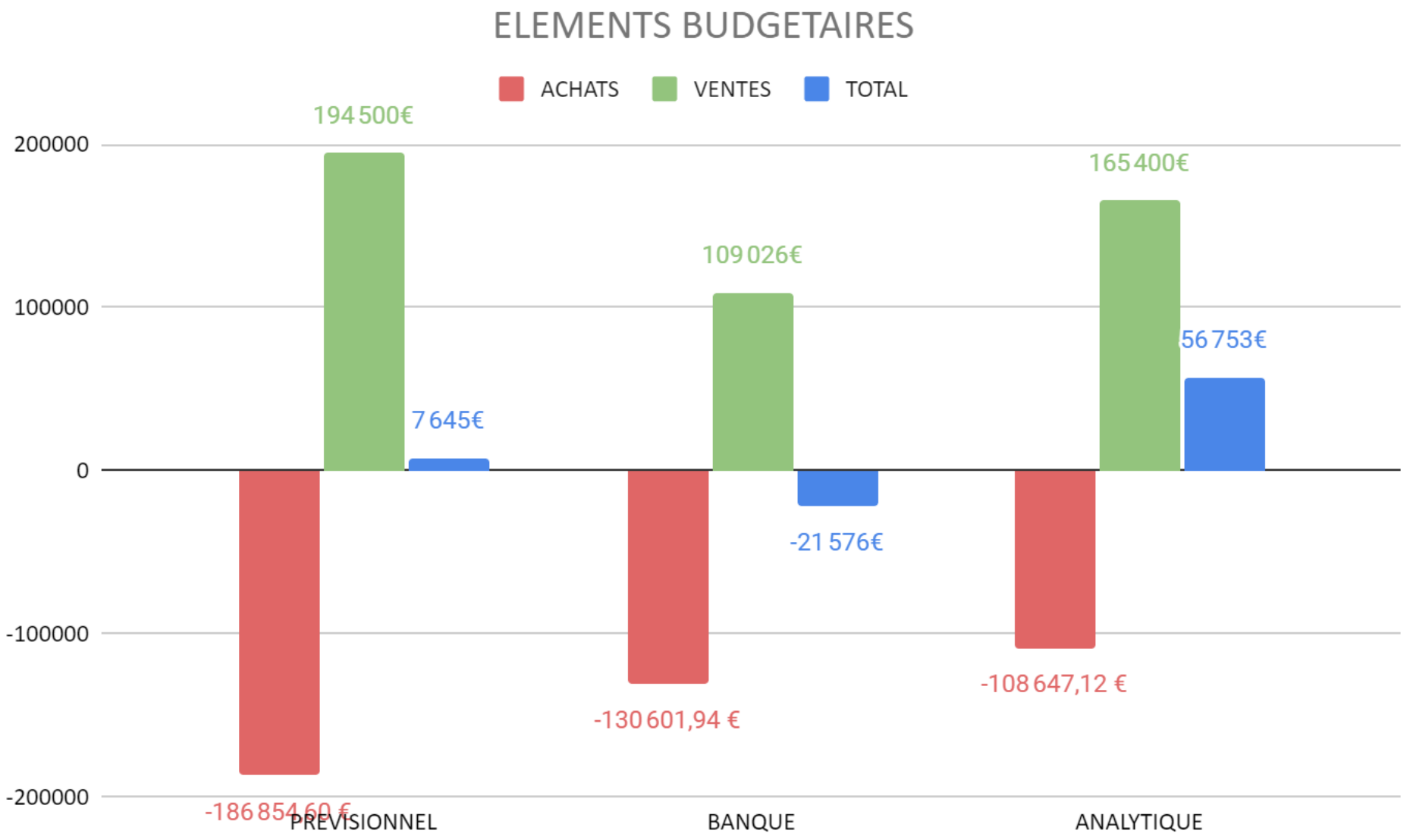

RAPPORT D'ACTIVITÉS - ERFAN OCCITANIE 2020-2021

	PRÉVISIONNEL	BANQUE	ANALYTIQUE
6D??? - ERFAN SALARIÉS	-150 219,00 €	-94 288,57	-82 151,54
6D004 - ERFAN INTERVENANT	-15 117,60 €	-17 336,59	-13 758,34
6D007 - ERFAN MATÉRIEL ET FOURNITURES	-2 480,00 €	-4 486,70	-798,73
6D008 - ERFAN LOCATIONS	-4 300,00 €	-6 095,38	-3 934,24
6D257 - ERFAN DÉPLACEMENT	-12 690,00 €	-8 331,64	-7 941,89
6D27 - ERFAN FRAIS BANCAIRE		-63,06	-62,38
7DBF1 - VENTES EN BF1	7 120€	10 150,00	11 200,00
7DBF2 - VENTES EN BF2	16 800€	13 600,00	17 800,00
7DBF3 - VENTES EN BF3	16 000€	6 950,00	19 164,00
7DBF4DE - VENTES EN BF4/DE	19 600€	8 200,00	19 600,00
7DBPMSN - VENTES EN BP&MSN	86 260€	54 714,54	65 419,54
7DDIV - ERFAN DIVERS	42 420€	7 333,26	44,44
7DFCACCO - VENTES EN FC et ACCO		8 077,79	32 172,19

RAPPORT D'ACTIVITÉS - ERFAN OCCITANIE 2020-2021

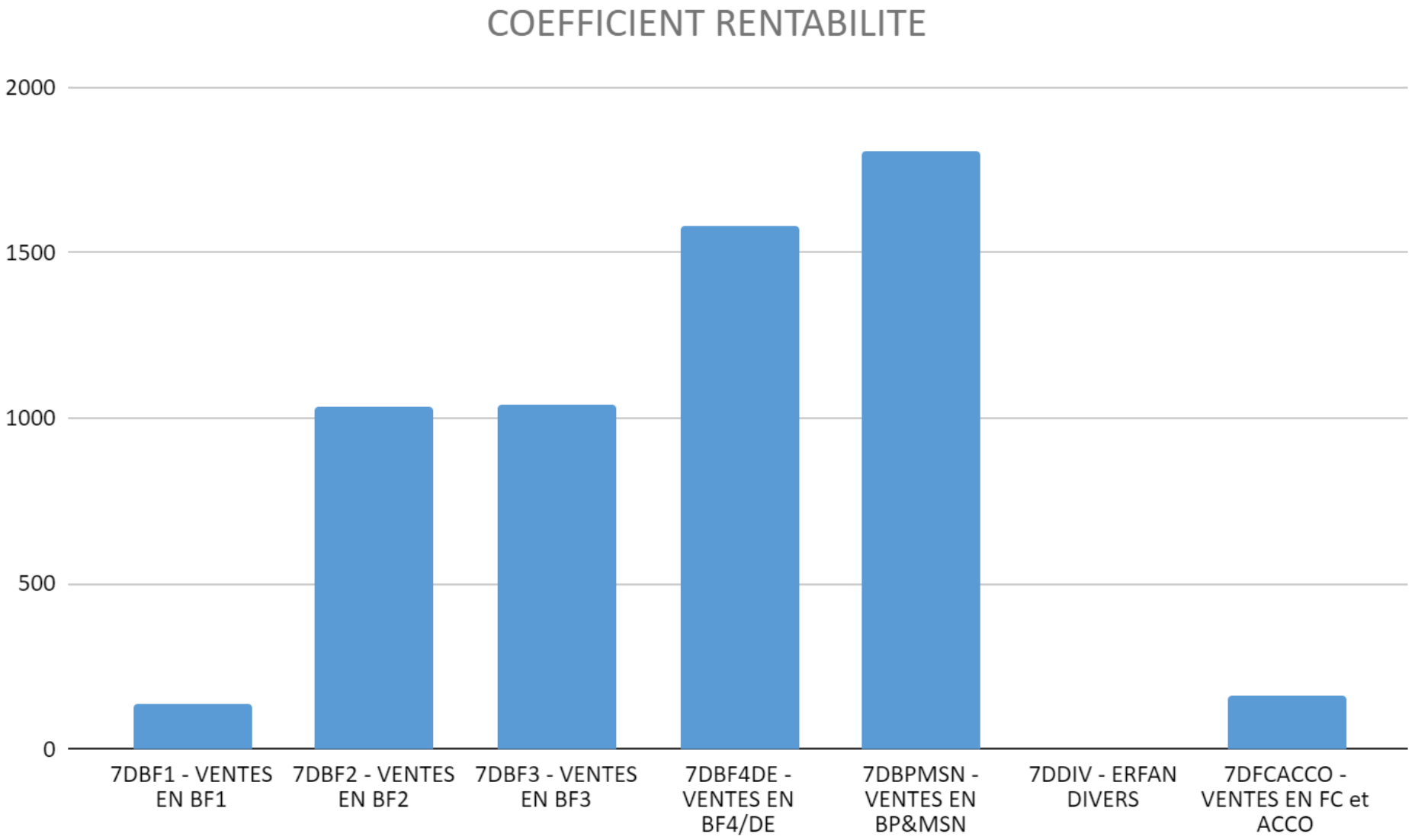

RAPPORT D'ACTIVITÉS - ERFAN OCCITANIE 2020-2021

QUALITATIF

- Continuité de la gestion administrative
- Standardisation de tous les protocoles administratifs pour **QUALIOPI**
- Amélioration du **suivi budgétaire et comptable** de l'ERFAN
- Continuité du **référencement** de nos formations : Chorus pro, Kairos, CPF...
- Continuité des **7 habilitations DRAJES** et **3 habilitations FFN**
- **Recrutement d'une apprentie** avec une mise à disposition auprès des clubs.
- Refonte des fiches de tâches et des RH sur l'ERFAN
- Travail sur les **formations Aisance Aquatique**
- Travail sur l'**aide aux clubs par le PSF**
- Mise en place d'**actions collectives grâce à l'AFDAS**
- Mise en place d'une formation **BPJEPSAAN pour SHN**
- Mise en place d'un **UFA au sein de l'ERFAN Occitanie** en partenariat avec le CFA Sport Occitanie (formation BPJEPSAAN+MSN ou BF4+DEJEPS NC et NA > possibilité de recrutement pour nos clubs en interne).

INFORMATIONS - ERFAN OCCITANIE

EQUIPE ERFAN

Thibault HETZEL - Directeur et référent formations professionnelles et continues

Albane BOSC - Coordonnatrice et référente administrative

Alexis BUSOLIN - Coordonnateur et référent formations fédérales et SHN

Travail en commun avec :

Fanny BABOU - Pour les formations Natation Course

Maeva MORINEAU - Pour les formations Natation Artistique

Frédérique PERRIN - Pour la comptabilité

Et notre équipe de formateur :

ANDRIEU Clémence, BABOU Fanny, BARNARDES Lionel, BAUBRY Hélène, BOSC Albane, BRITTO Joseph, BUSOLIN Alexis, CASTEL Nicolas, CD66, CD82, CFMNS31, CHANAL Nicolas, COLOMA Michel, DIOUANE Latif, ECHE Sébastien, EFFORMIP, ELLIN Etienne, FABRE Gaelle, FNMNS Occitanie Méditerranée, GELAS Colette, GUENEAU Romain, GURTLER Nicolas, HETZEL Thibault, LEMAIRE Paul, LIGNOT Myriam, MICHEL Gilles, MIOMANDRE Philippe, MOHAMMEDI Assia, MONBERGE Walter, MORATO Eric, MORINEAU Maeva, NEDELEC Marie, PIEDNOIR Annabelle, PILIC Danijela, POCHET Isabelle, QUENOUILLE Julie, RAY Bastien, SAINT-MARTIN Maëlys, SANGOUARD Baptiste, SCHWEITZER Philippe, THUILLIER Delphine, VENTURI Bertrand, VINCENT David, VITO Alexia...et d'autres...

INFORMATIONS - ERFAN OCCITANIE

Nos partenaires :

PERSPECTIVES - ERFAN OCCITANIE 2021-2022

- **Modification des BF et du MSN** nous a imposé une refonte de notre offre de formation
- Mise en place d'un **catalogue de formation** et de stands lors des compétitions régionales.
- Continuité du **suivi budgétaire, comptable et administratif** de l'ERFAN.
- Continuité du **référencement** de notre offre de formation.
- Mise en place d'une **campagne d'informations** sur nos formations et services au plus proches des territoires - Tour Occitanie (22 et 29 septembre) et de portes ouvertes numériques (25 septembre)
- Amélioration du **suivi des tuteurs** (formation des tuteurs) et rémunération des actions de tutorat (AFDAS).
- Questionnement et amélioration des **partenariats** CREPS, FNMNS, STAPS, CFA Sport Occitanie, Comités Départementaux, Clubs, Municipalités…
- Continuité de l'offre de formation **pour toutes les disciplines (NA, WP, NC)** et pour les **SHN**
- Gestion de l'**UFA au sein de l'ERFAN Occitanie** en partenariat avec le CFA Sport Occitanie (BPAAN+MSN ou BF4+DEJEPS > possibilité de recrutement pour nos clubs en interne).

PERSPECTIVES - ERFAN OCCITANIE 2021-2022

- Gestion de l'Audit **QUALIOPI** en décembre
- Amélioration de la communication (Stand compétitions, catalogue de formation, mailing list)
- Amélioration des locaux pour accueillir nos stagiaires en formation (travaux)
- Augmentation du nombre d'**antennes BF1 dans nos CD**.
- **Mise à disposition de maîtres nageurs sauveteurs** (apprentis ou diplômés) aux clubs et aux municipalités en difficulté pour en trouver.
- Augmentation du nombre de MNS formés notamment par le **partenariat STAPS**.
- Amélioration du **suivi des antennes Nagez Forme Santé en Occitanie**
- Continuité de la gestion de l'aisance aquatique et des PJAN
- Création d'**ETR enseignement et sport santé**

PERSPECTIVES - ERFAN OCCITANIE 2021-2022

Formation d'éducateurs bénévoles :

- BF1 - sites de Toulouse, Montpellier
- BF2 - sites de Toulouse, Montpellier, Foix, Perpignan

> possibilité de passer le BF1 et BF2 même année

Formation de Maîtres Nageurs Sauveteurs :

Parcours en 1 an, 2 ans, 3 ans

- BPAAN complet (Toulouse, ~~Montauban~~, ~~Carcassonne~~) APPRENTISSAGE
- BPAAN pour SHN (Occitanie) APPRENTISSAGE
- BPAAN + MSN (Occitanie) APPRENTISSAGE
- BF1 > BF2 > BPAAN pour BF2 (Toulouse, Montpellier)
- BPAAN pour STAPS (Montpellier)

- CAEPMNS x 9 (Montpellier, Toulouse (4), Albi, Montauban, Auch, Pamiers)

Formation d'entraîneurs régionaux et nationaux :

- BF3+MSN [NA,NC,WP] (Toulouse, Montpellier)
- BPAAN+MSN (Occitanie) APPRENTISSAGE
- BF4+DEJEPS [NA,NC,WP?] (Occitanie) APPRENTISSAGE

D'autres formations seront lancées cette saison…

Et d'autres formations misent en place durant l'année selon les besoins et la demande...

OFFRE DE FORMATION - ERFAN OCCITANIE 2021-2022

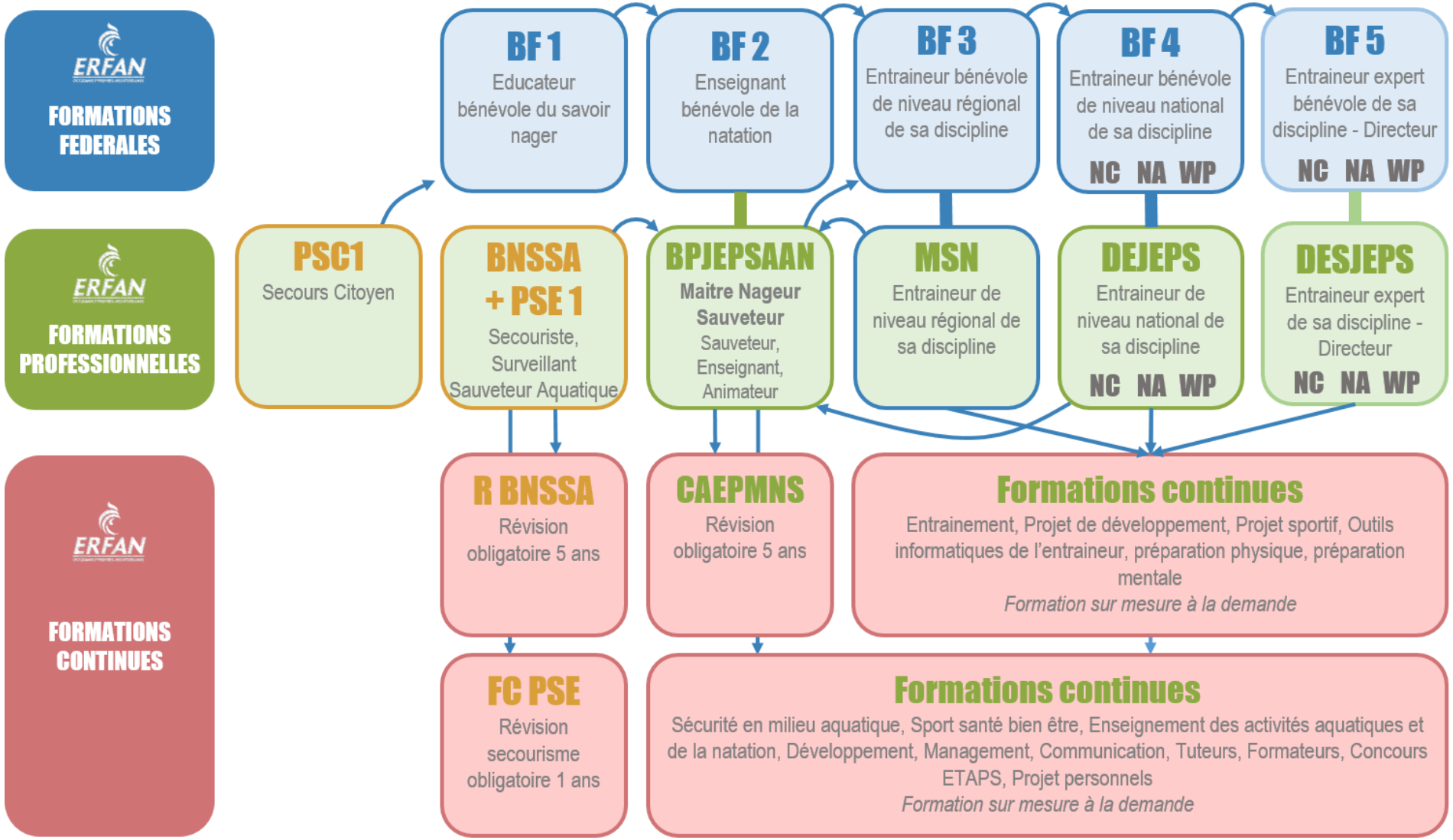

MERCI DE VOTRE ATTENTION
AVEZ VOUS DES QUESTIONS ?

FORMATIONS
Fédérales

FORMATIONS
Professionnelles

FORMATIONS
Continues